

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 15 décembre 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Hélène Jacques

Sont absents :

Martin Boisvert  
Bernyce Turmel

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
  - 1.1. Règlement no 294-2017 fixant les taux de taxes pour l'année 2017 ;
2. Conditions salariales ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

**1. AVIS DE MOTION**

**1.1. Règlement no 294-2017 fixant les taux de taxes pour l'année 2017**

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 294-2017 fixant les taux de taxes pour l'année 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,  
Conseillère

2016-12-415

**2. CONDITIONS SALARIALES**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la rémunération 2017 de tous les salariés de la municipalité de Saint-Isidore soit autorisée par le conseil comme suit :

SALARIÉS	HEURES SEMAINE	INDEXATION AUGMENTATION	REMARQUES
<b>Salariés réguliers</b>			
ALLEN, Richard	24 hres	3 %	
BOUTIN, Evelyne	35 hres	Classe et échelon approuvés	échelle fonction publique
CHABOT, Louise	35 hres	Classe et échelon approuvés	échelle fonction publique
GAGNÉ, Michel	S/O	6 %	
GAGNON, Marc	8 hres	3 %	
RACINE, Mariane	21 hres sur appel	3 %	
ROUSSEAU, Steve	S/O	S/O	
ROYER, Roland	40 hres saisonnier	3 %	
TANGUAY, Suzy	37,5 hres	Classe et échelon approuvés	échelle fonction publique
TRACHY, Louise	34 hres	3 %	1 250 \$ / an compte dépenses selon entente
TRUDEL, Gaétan	35 hres	3 %	
<b>Autres salariés</b>			
Élus municipaux	S/O	10 %	
Officiers SSI	S/O	3 %	
Pompiers volontaires	S/O	3 %	1. intervention 2. pratique, entretien mensuel, prévention, formation, colloque, congrès, témoignage en cour
Autres employés	variables	3 %	

QUE les employés engagés habituellement au taux du salaire minimum, par exemple les étudiants, demeurent à ce taux, sauf si une entente est établie.

QUE le conseil conserve le nombre d'heures effectuées par les pompiers lors de la pratique mensuelle, soit 3,5 heures et le nombre minimal par appel lors d'intervention, soit 2 heures. Le nombre d'heures allouées pour la maintenance est de 2 heures par semaine.

QUE le directeur du service en sécurité incendie ait à sa disposition 6 heures de pratique additionnelles par pompier qu'il peut utiliser, si nécessaire, au moment jugé opportun et ce, annuellement.

Adoptée

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2016-12-416

**4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 20.

Adopté ce 9 janvier 2017.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*